

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

OBJET : Acquisition des locaux sis 7 rue des Chapeliers à 13001 Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver, l'acquisition des locaux 7 rue des Chapeliers et des 25 emplacements de stationnement dans le parking Sainte Barbe, au prix total de 1 369 561,50 €, conforme à l'avis de services de France Domaine

- d'autoriser la signature de l'acte d'acquisition correspondant, le cas échéant du compromis le précédant ainsi que de tous autres documents se rattachant à cette transaction.

La dépense d'un montant total de 1 369 561,50 €, les honoraires de l'agence CBRE d'un montant de 49 304,21 € TTC ainsi que les frais notariés non connus à ce jour, seront imputés au chapitre 21, Autorisation de programme 2016-10011 DD, sous réserve des crédits et autorisations de programme votés au budget primitif 2017.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée